

Version du 04/12/2023

RÈGLEMENT DU TROPHÉE DE LIGUE MOTO CENTRE-VAL DE LOIRE TRIAL KID 2024

PREAMBULE

La recherche de la maîtrise de l'engin et l'évolution sur terrains variés, l'apprentissage du respect des règles, des consignes de sécurité, des autres participants et des officiels **et confronter les jeunes à la compétition** constituent les objectifs prioritaires de ce trophée.

Les activités peuvent s'organiser sur des zones de trial dont les dénivellations, variations de pentes, changements de direction et obstacles sont utilisés comme situations pédagogiques délimitées et validées par l'éducateur en charge de la séance, le temps de sa présence.

ARTICLE 1 – DEFINITION

La Ligue Moto Centre-Val de Loire organise le **Trophée de Ligue Moto Centre-Val de Loire Trial Kid** comprenant **trois** catégories définies à l'Article 3. Ces journées sont ouvertes aux détenteurs d'une licence annuelle compétition, ou de la licence découverte sportive LJD (jusqu'à 11 ans) – (les enfants débutants au-delà de 11 ans révolus peuvent participer mais hors compétition mais avec une licence jeune correspondant à leur âge).

ARTICLE 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

Pour les licences à la journée, le participant doit présenter un **certificat médical type FFM (téléchargeable sur le site <http://www.ffmoto.org/>) daté de moins d'un an.**

Les engagements sont ouverts à partir du **1^{er} Février**. Les pilotes peuvent s'engager via engage-sports jusqu'au **vendredi 15 h, avant veille de l'épreuve**. Passé ce délai, les pilotes doivent s'engager sur place, directement auprès de l'accueil administratif avec un droit d'engagement majoré de 10 euros.

Les pilotes s'engagent directement auprès du Moto-Club organisateur à l'adresse suivante : <https://ffm.engage-sports.com>.

Les engagements papier, dont le montant des droits est de **25 €**, sont payables uniquement par chèque à l'ordre du club organisateur. Le règlement de ces droits doit être joint au bulletin d'engagement.

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site <http://www.ligue-moto-centre.fr/>

Les engagements doivent être envoyés au club organisateur de l'épreuve. A réception de l'engagement complet, le club organisateur enverra une confirmation d'inscription par mail ou sms.

Le droit d'engagement est fixé à **25 euros**. Le paiement du droit d'engagement se fait uniquement par carte bancaire sur engage sport ou via chèque sur place.

En cas de paiement revenu impayé, un courriel est adressé au pilote qui dispose alors d'un délai d'une semaine à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement par carte bancaire (via le site Internet), avec majoration du droit d'engagement correspondant au montant des frais bancaires, soit 12 euros, liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote est automatiquement désengagé de l'épreuve, ainsi que des épreuves suivantes.

En cas de désistement, le pilote est remboursé de la totalité du droit d'engagement, déduction faite de 10 euros de frais administratif, s'il prévient avant la date de clôture des engagements par courriel à l'adresse suivante : "**ligue du centre**" <liguemotocentre@orange.fr>, accompagné d'un justificatif.

En l'absence de justificatif, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute absence ou forfait d'un pilote **après la clôture des engagements** ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas de refus d'engagement, le pilote en est informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendus responsables et les participants ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement sont remboursés.

A leur arrivée sur le lieu de l'événement, les participants engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de leur **licence valable pour l'évènement**.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCES AU TROPHÉE DE LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE TRIAL KID

| CATEGORIES | MACHINES AUTORISEES | AGE | COULEUR DES FLECHES |
|--------------------|---|--|---------------------|
| Minitrial 1 | Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi | 6 ans révolus à 11 ans dans l'année | Noires |
| Minitrial 2 | Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi | 6 ans révolus à 11 ans dans l'année | Oranges |
| Minitrial 3 | Motos électriques ou thermiques 20 pouces maxi | 6 ans révolus à 11 ans dans l'année | Violettes |

Les **trois** catégories roulent dans des zones situées à proximité du départ. L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux officiels du contrôle, à l'éducateur et aux instructeurs clubs. Le couloir extérieur réservé aux organisateurs et aux officiels et assistants (double ruban) est obligatoire pour ce cycle d'événements.

Il est obligatoire, pendant les activités, que les participants portent un casque homologué (**ECE 22-05 ou ECE 22-06** NF ou normes européennes) sans altération apparente ou déformation. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Les participants doivent porter un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon, des gants en matière résistante, des bottes. Pour MT2 et 3, chaussures fermées et montantes avec des protèges malléoles acceptées mais bottes recommandées.

ARTICLE 4 – PARCOURS

Le **Trophée de Ligue Trial Kid** se déroule sur 3 tours de 6 à 8 zones rassemblées sur un parcours adapté ne dépassant pas 1 km de long. Une de ces 6-8 zones doit être de niveau supérieur pour chaque catégorie.

ARTICLE 5 – ORGANISATION DES EPREUVES TRIAL KID

Les épreuves de Trial Kids doivent être organisées, autant que faire se peut, en dehors des trials d'adultes ou tout au moins sur des zones distinctes de sorte à ce que la compétition des enfants soit mise au centre de l'organisation de la journée.

Planning de la journée

9h00 Contrôle administratif puis contrôle technique et questionnaire - **Règlement et Sécurité pour la première épreuve de l'enfant – une attestation sera remise par l'éducateur lors du premier contrôle pour validité pour l'ensemble de la saison. Proposition de faire faire le même contrôle au parent accompagnateur.**

- 9h45 Échauffement – entraînement avec l'éducateur et les instructeurs
- 10h00 Séance pratique 1^{er} tour
- 12h30 Pause déjeuner
- 13h30 Séance pratique 2^{ème} et 3^{ème} tours
- 16h00 Fin des activités
- 16h30 Affichage des résultats
- 17h00 Remise des prix

Pour les questionnaires Règlement et Sécurité, les participants recevront avec leur confirmation d'engagement, une liste de questions (portant sur les **2** items) qu'ils pourront apprendre.

ARTICLE 6 – EVALUATIONS

L'accès à l'épreuve ne pourra être effectif qu'à partir du moment où l'enfant et le parent accompagnateur aura répondu aux questions du questionnaire pour se familiariser avec la discipline.

L'évaluation sera effectuée par la mesure des points sur zone permettant de donner une information précise sur l'aptitude actuel au pilotage : les points attribués correspondent au total des points figurant sur la fiche de pointage.

ARTICLE 7 – RÉCOMPENSES

– Au sein de chacune des épreuves, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par soit une coupe, soit une médaille, soit un diplôme. Un classement féminin et masculin sera établi.

– Le classement cumulé s'effectuera selon le barème habituel du championnat de Ligue Trial adultes

Un tableau d'affichage, mentionnant les points au tour par tour, faits par les pilotes, doit être mis en place, sur toutes les épreuves. Les points, comptant pour le Trophée, obtenus dans chaque catégorie par les pilotes de la Ligue, sans tenir compte le cas échéant, du classement des coureurs étrangers à la Ligue ou à la journée, sont attribués selon le barème suivant :

| | | |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1 ^{er} : 20 points | 6 ^{ème} : 10 points | 11 ^{ème} : 5 points |
| 2 ^{ème} : 17 points | 7 ^{ème} : 9 points | 12 ^{ème} : 4 points |
| 3 ^{ème} : 15 points | 8 ^{ème} : 8 points | 13 ^{ème} : 3 points |
| 4 ^{ème} : 13 points | 9 ^{ème} : 7 points | 14 ^{ème} : 2 points |
| 5 ^{ème} : 11 points | 10 ^{ème} : 6 points | 15 ^{ème} : 1 point. |

Le classement général du Trophée prend en compte la totalité des épreuves

Les pilotes ayant obtenu le même nombre de points sur une épreuve, sont départagés au nombre de zéros, puis de uns, de deux, etc. Au cas où deux pilotes ont comptabilisé le même nombre de zéros, de uns, de deux..., le meilleur est celui qui a totalisé le moins de points au dernier tour. En cas de maintien des ex-aequo, c'est celui qui a effectué le temps de course le plus court, qui est déclaré vainqueur (donc, il faut bien noter les heures de départ et d'arrivée de chaque pilote).

– Les récompenses annuelles prennent la forme de trophées spécifiques offerts par la Ligue au cours de la cérémonie de remise des prix de fin de saison.

ARTICLE 8 – OFFICIELS ET ENCADREMENT

Un éducateur diplômé (BE – CQP) est obligatoire et proposé par la Ligue sur cette journée et dont les frais seront supportés par le club organisateur.

L'épreuve se trouvera sous la juridiction **d'un délégué de la commission de trial régionale**, d'un directeur de course et d'un commissaire technique.